

LES DEMANDES DES CYCLISTES ASNIÉROIS AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION MUNICIPALE DE 2014

1 Pourquoi favoriser l'usage de la bicyclette ?

Le vélo est un mode de déplacement idéal dans une ville comme Asnières. Rapide, inodore et silencieux, il est bon pour la santé des cyclistes (activité physique quotidienne) comme pour celle des riverains (pas de pollution) dont il protège la quiétude. Le vélo ménage le budget familial et celui de la collectivité car les aménagements les plus onéreux destinés aux vélos coutent énormément moins cher que ceux destinés aux modes motorisés. Peu encombrant, le vélo préserve l'espace urbain.

Si tous les automobilistes qui en ont la capacité physique remplaçaient leur voiture par un vélo, il n'y aurait plus de problème de circulation ni de stationnement dans Asnières.

Généralités en Ile-de-France :

- « La synthèse des résultats annuels sur la mortalité évitée ou provoquée par une pratique plus importante du vélo en Ile-de-France montre des bénéfices pour la santé très nets, de l'ordre de vingt fois plus élevés que les risques. »

Source : Observatoire régional de santé Ile-de-France, « Les bénéfices et les risques de la pratique du vélo », 2012

- « toute mesure prise pour augmenter la pratique du vélo est [...] positive globalement pour l'ensemble de la population. »

Source : id.

- « plus la proportion de personnes marchant ou faisant du vélo est élevée, plus le risque d'accident est faible »

Source : id.

- « En voiture, un trajet sur deux fait moins de 3 km. »

Source : ADEME/ARENE, dépliant « Parlons transports en Ile-de-France », 2004

À Asnières :

- Dans la boucle Nord des Hauts-de-Seine, le trafic automobile a doublé en 15 ans.

Source : Plan de déplacement local - 2008

- Plus de 37% des ménages asniérois n'ont pas de voiture.

Source : INSEE - Recensement de la population 2009

2 Comment favoriser l'usage de la bicyclette ?

Il est nécessaire de prendre en compte, dans la réflexion et les réalisations, tous les types de déplacements cyclistes : domicile-travail, scolaires, utilitaires et loisirs.

• Aménager la circulation dans la ville

- * Supprimer les derniers sens interdits pour les vélos

Les doubles-sens cyclables sont des raccourcis qui favorisent la pratique cycliste. L'absence de sens interdits aux vélos, de manière uniforme sur toute la ville, facilite la compréhension de la réglementation par tous les usagers.

Cas particulier : la Grande Rue Charles De Gaulle (la rue la plus commerçante du centre-ville) a été oubliée du dispositif zone 30. Pourtant, face au développement des centres commerciaux autour d'Asnières, il est bon de rappeler que les cyclistes dépensent plus que les automobilistes dans les commerces de proximité (les piétons aussi, d'ailleurs). *Source : enquête FUBicy et IFRESI CNRS, 2003.*

- * Créer des sas à vélos aux carrefours à feux

Ce dispositif permet aux cyclistes de se positionner devant les voitures en attendant le feu vert. Ils sont ainsi plus en sécurité : pas de véhicule à côté d'eux au démarrage pendant qu'ils stabilisent leur équilibre, excellente visibilité par les automobilistes qui peuvent les dépasser en sûreté.

Un feu vert cycliste anticipé de 3 secondes perfectionne le dispositif.

- * Aménager les gros carrefours et autres points "durs" pour les cyclistes

Vu les vitesses autorisées (50 km/h) et l'importance du trafic, certains nœuds de circulation représentent des coupures urbaines dissuadant de nombreux cyclistes potentiels. Cela concerne par exemple le carrefour Voltaire, les carrefours des accès aux ponts, etc.

Ces points durs doivent être aménagés pour permettre leur franchissement en toute quiétude par les cyclistes les plus fragiles (enfants, personnes âgées...)

- * Limiter la vitesse devant l'Hôtel de Ville

Réduire la vitesse à 30 km/h pour tenir compte du rétrécissement de la chaussée et de l'absence d'aménagement cyclable.

- * Généraliser les panonceaux « cédez-le-passage cycliste » aux feux

Cette signalisation récemment introduite par le code de la Route permet aux cyclistes, après avoir cédé le passage aux piétons et aux véhicules de la voie transversale, de franchir avec prudence le feu rouge pour tourner à droite.

Ce dispositif est extrêmement favorable à l'efficacité des trajets à vélos, notamment en dehors des heures de pointe de la circulation générale.

- **Coopérer avec les villes voisines, le Département, la Région pour assurer une cohérence des itinéraires cyclables**

- * Créer une piste cyclable le long de la Seine
Cet aménagement, du ressort du Conseil général, ne se fera pas si la Ville ne pousse pas le projet. Une piste bidirectionnelle, longeant la départementale côté Seine, offrira une très intéressante promenade familiale le weekend et sécurisera les déplacements utilitaires rapides en semaine.
- * Réaliser un meilleur aménagement cyclable sur toute la longueur du Bd Voltaire
Ce boulevard est de compétence partagée entre la Ville et le Conseil général. On ne peut jamais parcourir le boulevard sans rencontrer au moins un stationnement illicite sur la bande cyclable, quand ce ne sont pas des files entières de voitures en double file devant les magasins.
Il est nécessaire de construire un aménagement pérenne sur toute la partie Nord et de corriger les défauts des aménagements réalisés en 2010 sur la partie Sud.
- * Élargir les ponts en faveur des piétons et des vélos
Les ponts d'Asnières, de Clichy et de Gennevilliers, points de passage obligés, représentent des coupures très pénalisantes dans la continuité des itinéraires cyclables structurant du département. Un cheminement adapté doit être réalisé, comme cela a été fait par exemple sur le pont de Bezons.

- **Promouvoir le vélo et lutter contre les incivilités**

- * Favoriser l'implantation de vélocistes pour la vente de tous types de cycles, d'accessoires (pour le vélo et les cyclistes), pour l'entretien et la réparation, voire la location de plus ou moins longue durée.
À défaut, organiser un service public de location et de prêt de vélos, pour de courtes ou longues durées, sur la Ville ou sur la boucle Nord de la Seine.
- * Diffuser :
 - un guide d'information sur le vélo à l'intention des cyclistes comme des autres usagers de l'espace public.
 - un plan des itinéraires cyclables « tranquilles » pour les promenades en famille ou les déplacements des enfants.
 - un plan des itinéraires cyclables « malins » vers les grands pôles d'emplois et de commerces, dans un rayon de quelques kilomètres autour d'Asnières.
- * Participer à la Fête du vélo (1^{er} weekend de juin) et au départ de la Convergence.
- * Participer à la semaine de la mobilité (16-22 septembre, chaque année).
Instaurer une manifestation municipale annuelle d'information et de pédagogie sur le partage de la voirie et le respect des règles de bonne conduite envers les piétons et les usagers les plus fragiles. Sensibilisation de tous à la sécurité routière en ville, dont un volet destiné aux cyclistes : ouverture des portières des voitures en stationnement, angles morts des poids-lourds, éclairage nocturne, pied à terre sur les trottoirs, etc.

- * Réprimer les stationnements illicites sur les bandes et pistes cyclables.

• Développer le stationnement pour les vélos dans toute la ville

Le vol étant un obstacle important au développement de l'utilisation du vélo pour les déplacements, il est nécessaire de prendre des mesures dans tous les secteurs de la ville, sans surcharger le mobilier urbain, tout en laissant les trottoirs aux piétons.

- * Parking sécurisés publics

Faire aboutir l'implantation d'abris Véligo (accessibles au moyen de la carte Navigo) : à la gare d'Asnières avec la SNCF, et aux 3 stations de métro avec la RATP.

Parkings sécurisés :
il s'agit de box
fermés, éclairés,
avec contrôle d'accès.

Évaluer les besoins résidentiels (immeubles sans garage à vélos ou avec des garages trop petits, impraticables ou mal sécurisés), les besoins des établissements d'enseignement et ceux des employés (administrations, commerces et petites activités). Par exemple, réaliser une enquête d'opportunité auprès des riverains de l'Hôtel de Ville, quartier où le tout nouveau parking est interdit d'accès aux vélos.

- * Parkings sécurisés privés

Mettre en place des mesures adaptées pour inciter et aider les bailleurs, les copropriétaires et les entreprises à installer des garages à vélos sécurisant les stationnements de longue durée.

- * Stationnements de courte durée

Disséminer dans toutes les rues de petits stationnements réservés aux vélos (2 ou 3 arceaux), notamment auprès des commerces, des administrations et des services. Ne pas laisser non équipés plus de 100 m de voie en zone dense et 150 m de voie en zone résidentielle.

Créer plusieurs poches plus conséquentes (5 à 10 arceaux) tout autour des marchés ainsi qu'auprès des lieux attirant un public parfois nombreux : château, théâtre, siège de la Vie associative, etc.

Stationnements de courte durée.

Il s'agit d'**arceaux** permettant :

- d'appuyer les vélos par le cadre pour les stabiliser ;
- d'attacher le vélo par le cadre et chacune des roues à l'aide d'antivol en U (les plus résistants à l'effraction).

Remarque : il faut bannir les dispositifs de type « pince-roues » qui n'offrent pas une bonne protection contre le vol et voilent trop souvent les roues.

Organiser des parkings provisoires lors des grands rassemblements (compétitions sportives, Fête de la musique, Forum des associations...), permettant de limiter les venues en voiture.

Inciter les supermarchés disposant d'un terrain en propre à aménager un espace réellement adapté au stationnement des vélos.